



## COMPTE RENDU DU CHSCT ET DU CT D'ADMINISTRATION CENTRALE DU 24 NOVEMBRE 2020 EN AUDIOCONFÉRENCE

Le CHSCT et le comité technique d'Administration Centrale Unique en formation conjointe a été présidé par Monsieur Pascal BERNARD, DRH des ministères sociaux assisté de Madame Anne LIRIS, Cheffe de service de la DRH, du Dr Williams JOSSE, de Mme Armelle CHAPPUIS, de Mme Edith DAURIER, du Dr CHIRIAC, de M. Erick GLIPPA, de Mme Marie-Christine RIEUBERNET, Mme Nathalie VAYSSE (DGEFP), de Mme Nadia SEDRAOUI, Mme Dayan CISERANE, M. Charles TOUBOUL (DAJ), M. Jérôme ELISSABIDE, M. Frédéric BOUDIER (SGMCAS), Mme Soraya BERICHI.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- **1.** Adoption des procès-verbaux des CHSCT/CT d'administration centrale des réunions des 24 avril, 26 mai, 6 juillet et 11 septembre 2020 (**pour avis CHSCT – CT - AC**) ;
- **2.** Présentation du décret « instances » relatif aux comités techniques et CHSCT ministériels relevant du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (**pour avis – CTAC**) ;
- **3.** Présentation de l'arrêté portant création du CHSCT UNIQUE d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail, de l'emploi et de l'insertion (**pour avis – CTAC**) ;
- **4.** Présentation de l'arrêté portant composition du comité technique unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministères chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, des solidarités et de la santé (**pour avis - CTAC**) ;
- **5.** Présentation de l'arrêté désignant une opération de restructuration au sein du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et fixant les conditions d'attribution de la prime de restructuration et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, du complément indemnitaire d'accompagnement, de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle, de l'indemnité de départ volontaire et des mesures d'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois fonctionnels entrant dans le champ d'une réorganisation d'un service de l'Etat (**pour avis - CTAC**) ;
- **6.** Projet de transfert de la compétence « hébergement d'urgence » de la DGCS vers la DIHAL (**pour information - CTAC**) : ce point, non arbitré à ce jour, est retiré de l'ordre du jour et remplacé par :
- Présentation du projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des DREETS « article 14 » (**pour avis – CTAC**) ;

- 7. Point d'information sur la mission relative à la fonction juridique des ministères sociaux (**pour information - CTAC**) ;
- 8. Point d'étape sur la démarche Eurogroup (**pour information - CTAC**) ;
- 9. Présentation du plan d'actions des ministères sociaux contre le tabac (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 10. Présentation de la cellule d'écoute des ministères chargés des affaires sociales (CEMCAS) (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 11. Examen des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 12. Examen des accidents et maladies professionnelles déclarés (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 13. Questions diverses
  - Fiche de procédure de la cellule de prévention.

Le quorum étant atteint pour chacune des instances, la séance est ouverte par le Président à 9H30.

En l'absence de déclaration liminaire, le Président précise que pour l'administration centrale, un reporting est réalisé une fois par semaine et place les ministères sociaux en tête des ministères pour la mise en œuvre du télétravail.

Il rappelle que pour faire face au risque de troubles psychosociaux, générés par deux périodes de confinement, des mesures ont été mises en œuvre. Le Dr JOSSE précise que des indicateurs de suivi des risques psychosociaux sont examinés attentivement, le service de médecine de prévention est mobilisé et notamment Mme BERICHI, psychologue, le numéro vert est ouvert 24H/24 et 7 J/7, des messages sont adressés aux agents pour les informer, Mme RIEUBERNET anime des ateliers RPS et le département de Mme SEDRAOUI accompagne les familles.

Mme SEDRAOUI précise qu'aucune économie n'est réalisée sur les prestations de restauration car la DRH doit prendre en charge l'indemnisation du prestataire pour la compensation du nombre réel de convives par rapport au nombre contractuel de convives, ainsi que les dépenses de mise en conformité des locaux de restauration au regard du protocole sanitaire. En outre, la dépense liée au CESU a augmenté pendant cette période.

Sur la création d'un centre de test Covid 19 à la demande du ministre de la santé, le Dr JOSSE précise qu'une convention a été passée avec l'hôpital BEGIN et sera opérationnel au plus tard en début de semaine prochaine. Destiné aux agents en présentiel symptomatiques et des cas contacts à risque afin de réduire la chaîne de transmission, les agents pourront se faire tester, du lundi au vendredi sur rendez-vous sur des plages horaires déterminées par l'une des quatre personnes formées au prélèvement.

Le président propose que les points inscrits à l'ordre du jour soient examinés.

**1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CHSCT/CT D'ADMINISTRATION CENTRALE DES RÉUNIONS DES 24 AVRIL, 26 MAI, 6 JUILLET ET 11 SEPTEMBRE 2020.**

Il est convenu que les procès-verbaux seront représentés après signature.

Il est procédé au vote :

- **CFDT : favorable (4 voix)**
- **CGT : favorable (2 voix)**
- **UNSA : favorable (2 voix).**

Les représentants du personnel, à l'unanimité, votent favorablement pour les procès-verbaux présentés et confirmeront par courriel leur vote.

**2. LES POINTS 2, 3 ET 4 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION LIÉE :**

- **PRÉSENTATION DU DÉCRET « INSTANCE » RELATIF AUX COMITES TECHNIQUES ET CHSCT MINISTÉRIELS RELEVANT DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (POUR AVIS – CTAC) ;**
- **PRÉSENTATION DE L'ARRÊTE PORTANT CRÉATION DU CHSCT UNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE INSTITUE DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS RELEVANT DES MINISTÈRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION (POUR AVIS – CTAC) ;**
- **PRÉSENTATION DE L'ARRÊTE PORTANT COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE UNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS RELEVANT DES MINISTÈRES CHARGES DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION, DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ (POUR AVIS – CTAC)**

M. Jérôme ELISSABIDE précise que ces deux textes s'inscrivent dans le cadre du transfert de compétences du secteur de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale et de la gestion du personnel en charge de ce secteur au sein du secrétariat général des ministères sociaux au secrétariat général de l'éducation nationale, ce qui induit une modification de l'organisation des instances de dialogue social.

Le projet de décret relatif aux comités techniques et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel relevant du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports met un terme aux actuels CTAC et CHSCT-AC communs aux périmètres de la jeunesse et des sports, des affaires sociales, du travail et de l'emploi. Il maintient les compétences et mandats des membres du comité technique ministériel de l'éducation nationale et du comité technique ministériel de jeunesse et sports, les mandats des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'éducation nationale et modifie le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif aux différents comités techniques et CHSCT placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi.

Cette modification de périmètres ministériels entraîne d'une part, le maintien des compétences et des mandats des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'éducation nationale et au comité technique ministériel jeunesse et sports, et les mandats

des membres du CHSCT ministériel de l'éducation nationale et de jeunesse et sports à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au renouvellement général des instances.

Les deux projets d'arrêté maintiennent le mandat des représentants du personnel au CHSCT et au CTAC sur un périmètre n'incluant plus jeunesse et sports au sein des ministères sociaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au prochain renouvellement général des instances.

En l'absence d'observation particulière, le président propose que l'on passe au vote sur les trois projets :

- **CFDT : 4 Abstentions**
- **CGT : 3 voix Contre**
- **UNSA : 3 voix Contre.**

Les représentants au CTAC confirmeront leurs votes par courriel.

#### **5. PRÉSENTATION DE L'ARRÊTE DÉSIGNANT UNE OPÉRATION DE RESTRUCTURATION AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET FIXANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE RESTRUCTURATION ET DE L'ALLOCATION D'AIDE A LA MOBILITÉ DU CONJOINT, DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE D'ACCOMPAGNEMENT, DE L'INDEMNITÉ D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITÉ FONCTIONNELLE, DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES FONCTIONNAIRES OCCUPANT DES EMPLOIS FONCTIONNELS ENTRANT DANS LE CHAMP D'UNE RÉORGANISATION D'UN SERVICE DE L'ÉTAT (POUR AVIS – CTAC)**

M. Jérôme ELISSABIDE précise que ce projet de texte prévoit la mobilisation, pour le personnel du secteur jeunesse et sports, de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement prévus dans le cadre d'une opération de restructuration destinés à aider individuellement les agents concernés par la restructuration de leur service.

Le président propose que l'on passe au vote en l'absence de question :

- **CFDT : 4 voix POUR ;**
- **CGT : 3 voix POUR ;**
- **UNSA : 3 voix POUR.**

Les représentants du personnel au CTAC confirmeront leur vote par courriel.

#### **6. PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION ET AUX MISSIONS DES DREETS (DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS « ARTICLE 14 » (POUR AVIS – CTAC)**

Ce projet de texte, présenté par le secrétariat général des ministères sociaux, organise le transfert des missions en matière de cohésion sociale des DRJSCS et des DDCS/DDCSPP

respectivement aux DIRECCTE qui deviennent DREETS –DRIEETS en IDF- et UD des DIRECCTE qui deviennent DDETS/DDETSPP.

L'article 14 du décret prévoit que l'animation et la coordination des instructions adressées aux directions régionales – DREETS ou DRIEETS – et aux directions d'outre-mer – DEETS-, sont assurées, sous réserve des attributions de la DGT, par le secrétariat général des ministères sociaux et le secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Les représentants du personnel précisent que ce projet de décret a été rejeté à l'unanimité tant au Conseil Supérieur de la Fonction publique qu'au comité technique ministériel des affaires sociales.

Il en sera de même au sein de cette instance.

Le président propose que l'on passe au vote :

- **CFDT : 4 voix CONTRE ;**
- **CGT : 3 voix CONTRE ;**
- **UNSA : 3 voix CONTRE.**

Le président précise que pour raisons de calendrier contraint, la reconvoqueion devra intervenir très rapidement, le Conseil d'État se réunissant le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Le directeur de la direction des affaires juridiques sera présent cet après-midi pour présenter le projet sur la fonction juridique des ministères sociaux. Le point 8 est proposé aux représentants du personnel qui acceptent cette modification de l'ordre des sujets.

## **7. POINT D'ÉTAPE SUR LA DÉMARCHE EUROGROUP (POUR INFORMATION –CTAC)**

Une mission d'accompagnement technique, a été confiée à EUROGROUP et présentée lors de la réunion du 6 juillet dernier, destinée à accompagner l'évolution des activités de gestion administrative et de paie de SD2 vers l'évolution que prévoit la loi de modernisation de la fonction publique quand l'accompagnement humain renforcé est assuré par le pôle de Mme Myriam REVEL.

Le diagnostic est en cours après l'organisation de plusieurs ateliers réunissant les agents sur les process afin de faire évoluer les schémas d'organisation, avec les sections sur la qualité et la performance pour améliorer la fiabilisation des données et la recherche d'une grande transversalité avec la désignation de référents au sein des bureaux.

Le représentant d'EUROGROUP précise que l'évolution de l'organisation sera conduite en douceur tout au long de l'année 2021 ainsi que l'évolution de l'outil Renoir dans ses fonctionnalités, la sécurité des données et faciliter de travail des agents.

Après l'arbitrage de l'organisation et de la feuille de route, le projet sera présenté lors d'une prochaine réunion.

## **8. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION DES MINISTÈRES SOCIAUX CONTRE LE TABAC (POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

Mme Soraya BERICHI rappelle que le service de médecine de prévention des ministères sociaux participe activement à la lutte contre le tabac depuis 2014 en orientant les agents qui souhaitent arrêter de fumer, en assurant la publicité de la charte d'une administration sans tabac, en organisant des consultations de tabacologie, participation à l'opération « mois sans tabac » en novembre, organisation d'ateliers d'informations, de nutrition, d'ophtalmologie, de consultations individuelles et spécifiques. Au cours de l'année 2020, les ateliers n'ont pas été organisés du fait de la crise sanitaire mais des rappels ont été publiés sur Paco ainsi que des interviews d'ex-fumeurs pour partager leur expérience ; des consultations ont aussi été réalisées en audio et en présentiel.

Compte tenu des points inscrits à l'ordre du jour et de l'heure, il est convenu de traiter le point 11 avant celui relatif à la cellule d'écoute.

## **9. EXAMEN DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AUX REGISTRES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DANGER GRAVE ET IMMINENT (POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

Deux nouvelles inscriptions sont mentionnées dans le registre SST : la température élevée dans les bureaux de la DARES le 28 septembre dernier, problème qui a été résolu très rapidement par l'intendance et la présence de moisissures le 16 octobre dernier dans des locaux à Duquesne au niveau 0, à la suite d'une fuite d'eau que la DFAS a prise en compte et précise qu'une intervention sera programmée.

Après une suspension de séance à 12H45, la séance se poursuit à partir de 14H10.

## **10. POINT D'INFORMATION SUR LA MISSION RELATIVE A LA FONCTION JURIDIQUE DES MINISTÈRES SOCIAUX (POUR INFORMATION – CTAC)**

M. Charles TOUBOUL, directeur de la Direction des Affaires Juridiques, précise que la fonction juridique est importante et a fait l'objet de réorganisation dans nombre de ministères depuis quelques années mais non au sein des ministères sociaux qui est 40 à 70% plus petite que ses homologues à activité comparable et disséminée au sein des directions, ce qui génère une difficulté collective à exercer la fonction. Il précise que les ministères sociaux ont besoin d'une fonction juridique forte, à l'image d'une fonction RH forte, d'une fonction financière forte aux côtés des politiques publiques.

Il rappelle que la crise sanitaire a joué un rôle de révélateur : la DAJ a piloté 6 projets de lois en 9 mois, élaboré une centaine de décrets et d'arrêtés d'urgence pour tout le gouvernement, participé à 130 référés au Conseil d'État et apporté son appui aux services déconcentrés devant les tribunaux administratifs, traité plusieurs centaines de questions juridiques dans des délais très brefs et apporté son appui dans les enquêtes judiciaires et parlementaires. Cette activité rendrait nécessaire la réunion de l'ensemble des forces et la valorisation de la fonction sans suppression de poste.

Le projet d'orientation de cette opération propose l'identification de tous les juristes des ministères sociaux pour organiser un travail d'équipes assorti d'une revalorisation quantitative et qualitative pour constituer des collectifs sans grand déménagement et dans l'intérêt de tous et avec les agents.

M. TOUBOUL prévoit de construire les grandes orientations avec une déclinaison par direction, sans changement de site dans les premiers mois, dans le cadre de réunions de la CLC et du CTAC, d'entretiens individuels avec les agents qui le souhaitent, la mise en place d'un comité de suivi qui se réunirait tous les mois et la présentation d'un rapport d'évaluation au CTAC à 6 mois.

## **11. PRÉSENTATION DE LA CELLULE D'ÉCOUTE DES MINISTÈRES CHARGÉS DES AFFAIRES SOCIALES (CEMCAS) (POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

La cellule d'écoute a été mise en place depuis 2013 et fait partie du dispositif du label « diversité, égalité ». Son objectif est de recueillir les appels des agents, procéder avec eux à l'analyse de la situation, organiser des échanges contradictoires avec l'administration employeur, proposer des pistes d'actions et assister l'agent dans ses demandes.

De juillet 2018 à juin 2019, la cellule a enregistré 51 saisines -48 via le portail web – contre 35 saisines dont 33 par le portail web sur la période de juillet 2017 à juin 2018 et 29 saisines, toutes via le portail web de juillet 2016 à juin 2017, soit une saisine en augmentation sur la période des trois ans.

Le premier critère concerne l'activité syndicale depuis les trois années, puis le critère de l'état de santé et du handicap, ensuite le critère du sexe, puis celui de l'âge et enfin celui de l'origine.

Les ministères sociaux ont négocié et signé avec les organisations syndicales du périmètre travail-emploi –à l'exception d'une seule- un accord sur la lutte contre les discriminations le 9 mai 2017, en cours d'élargissement au périmètre affaires sociales.

La DRH envisage le renforcement du réseau des référents handicap, de la formation des encadrants dans le cadre du plan égalité-diversité.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, un nouveau prestataire – Concept RSE- a été choisi et l'élargissement de son périmètre privilégié en cohérence avec le marché de l'IAPR. En effet, en cas de détection d'un besoin d'aide psychologique, l'agent sera orienté vers l'IAPR, la ou le psychologue du travail –Mme BERRICHI ou M. COLL.

Le président précise qu'un projet d'arrêté sera présenté d'ici la fin de l'année pour intégrer la ligne d'alerte en application du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

## **12. EXAMEN DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉS (POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

3 accidents de trajets ont été déclarés, concernant 2 femmes et 1 homme, âgés de 45 à 54 ans, 55 à 59 ans et 60 ans et plus.

Les agents concernés sont titulaires et de catégories A, B et C.

Il s'agit de deux chutes et d'un accident de vélo ayant entraîné des lésions, plaies et blessures pour l'un, une luxation pour l'autre et un traumatisme pour le troisième accident.

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

Mme LIRIS présente une fiche de procédure de la cellule de prévention des conditions de travail, document non communiqué aux représentants du personnel car non stabilisé.

Ce projet sera présenté lors de la prochaine réunion après avoir été communiqué aux membres de l'instance.

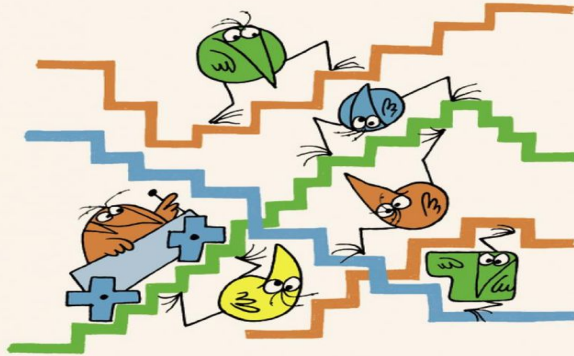
*Le président précise que le CTAC sera reconvoqué le 30 novembre de 17h30 à 18h00 en audioconférence sur le projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des DREETS – DDETS, « Article 14 » qui a fait l'objet d'un vote unanimement défavorable.*

*La séance est levée à 16h10.*

*La prochaine réunion est fixée au lundi 7 décembre 2020 de 9h30 à 15h00 – le CHSCT M TE se réunissant à 15h30 (reconvocation).*



## Les devises Shadok



AVEC UN ESCALIER PRÉVU  
POUR LA MONTÉE ON REUSSIT  
SOUVENT À MONTER PLUS BAS  
QU'ON NE SERAIT DESCENDU AVEC UN  
ESCALIER PRÉVU POUR LA DESCENTE.

SHADOKS

FEUILLÉ